

à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Église ; de là cette liberté effrénée et perverse de tout enseigner et de tout publier, quand, au contraire, on viole et on opprime en toute manière le droit de l'Église d'instruire et d'élever la jeunesse.

IV

C'est là aussi ce qu'on a eu en vue en s'emparant du pouvoir temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife Romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

V

Si Nous avons rappelé cette funeste multitude de maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse qu'un si déplorable état de choses fait naître en vous par lui-même ; mais c'est parce que Nous comprenons qu'à la vue de cette masse de maux vous reconnaîtrez surtout combien est grande la gravité des choses qui réclament Notre ministère et Notre zèle et avec quel soin assidu Nous devons travailler à défendre et à garantir de toutes Nos forces l'Église de Jésus-Christ et la dignité de ce Siège Apostolique attaquée par tant de calomnies, surtout dans les temps pervers où nous vivons.

VI

Il est bien clair et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'ap-

Ecclesiae moderamine publica instituta, caritati et beneficentiae consecrata, subducerentur; hinc orta effrenis illa libertas prava quaeque docendi et in vulgus edendi, dum ex adverso, modis omnibus, Ecclesiae ius ad iuventutis institutionem et educationem violatur et opprimitur.

IV

Neque alio spectat civilis Principatus occupatio, quem divina Providentia multis abhinc saeculis Romano Antistiti concessit, ut libere ac expedite potestate a Christo collata, ad aeternam populorum salutem uteretur.

V

Funestam hanc aerumnarum molem Vobis, Venerabiles Fratres, commemoravimus, non ad augendam tristitiam Vestram, quam miserrima haec rerum conditio per se Vobis ingerit; sed quia intelligimus ex ea Vobis apprimè perspectum fore, quanta sit gravitas rerum quae ministerium et zelum nostrum exposcunt, et quam magno studio Nobis adlaborandum sit, ut Ecclesiam Christi et huius Apostolicae Sedis dignitatem, tot calumniis lacessitam, in hac praesertim iniquitate temporum, pro viribus defendamus ac vindicemus.

VI

Clare innotescit ac liquet, Venerabiles Fratres, civilis humanitatis rationem solidis fundamentis destitui, nisi aeternis principiis veritatis et immutabilibus